



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du Citoyen, le mercredi 17 octobre 2007, à 17 h 30.

PRÉSENCES : Membres

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau
M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant
M. Sylvain Pamerleau, citoyen
M. Denis Langevin, citoyen
M. Patrick Riopel, TARO
M. Carl Cléments, Kino-Québec
M. Luc Pelchat, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Ressources internes :

M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
M. Gilles Desjardins, adjoint au chef de division Infrastructures, plateaux et équipements
M. Joël Bergevin, responsable – loisirs, Centre de services de Hull
M. Yess Gacem, chef de division programmes, sports et plein air

Secrétaire

Mona Gravel

ABSENCES

MOTIVÉES : M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains
M^{me} Hélène Rollin, citoyenne
M^{me} Catherine Grenier, URLSO
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants
M. Jean-Sébastien Roy, Commission jeunesse

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. OUVERTURE

Monsieur Alain Pilon débute la séance à 17 h 40 et souhaite la bienvenue à tous.

Le point 6 sera traité immédiatement.

6. JEUX DU CANADA

M. Rousseau désire sensibiliser les membres de la Commission à l'effet qu'il a assisté à une rencontre concernant une séance d'information pour les Jeux du Canada en 2013 à Montréal. Voici la présentation qui a été faite.

Jeux du Canada

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et introduction
2. Vidéo
3. Historique du Conseil des Jeux du Canada
4. Aperçu des Jeux du Canada
5. Échéancier du processus de candidature et ressources
6. Éléments clés pour l'évaluation des candidatures
7. Règlements à respecter au cours des quatre prochains mois
8. Questions

Historique des Jeux du Canada

- Pour la première fois dans la ville de Québec en février 1967
- Aujourd'hui la plus importante compétition multisport pour les jeunes athlètes canadiens
- Présentés en alternance l'hiver et l'été tous les deux ans
- Près de 75 000 athlètes ont participé aux Jeux et des centaines de milliers ont pris part aux essais et aux épreuves de qualification
- Au total, 300 millions de dollars ont été investis dans les Jeux du Canada, dont près de la moitié dans des projets d'immobilisations dans les diverses communautés hôtes
- Les Jeux ont servi de tremplin à plusieurs athlètes canadiens accomplis, dont Bob Gainey (1971), Sylvie Daigle (1979), Bruny Surin (1985), Annie Pelletier et Anne Montminy (1989), Marc Gagnon (1991), Maryse Turcotte (1995), Alexandre Despatie (1997) et Sidney Crosby (2003).
- Les Jeux du Canada laissent d'importants legs dans les communautés hôtes : des installations améliorées, de nouveaux programmes et équipements sportifs, ainsi qu'un riche héritage de ressources humaines
- En 1991, le Conseil des Jeux du Canada a été incorporé en tant qu'organisme privé à but non lucratif responsable du développement continu des Jeux du Canada

Mission

- Le Conseil des Jeux du Canada œuvre en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et la communauté sportive afin d'enrichir la vie des jeunes athlètes par le biais des Jeux du Canada et du mouvement des Jeux du Canada.

Directions stratégiques

- Renforcer le développement du sport au Canada
- Pourvoir les communautés en leadership
- Bâtir le pays
- La gestion novatrice

Certaines des villes hôtes des Jeux du Canada

1967 – 1^{ers} Jeux d'hiver du Canada – Québec, Québec
1969 – 1^{ers} Jeux d'été du Canada – Halifax-Dartmouth, N-É
1983 – Jeux d'hiver du Canada – Saguenay-Lac St-Jean, Québec
2005 – Jeux d'été du Canada – Regina, Saskatchewan
2007 – Jeux d'hiver du Canada – Whitehorse, Yukon
2009 – Jeux d'été du Canada – Ile-du-Prince-Édouard
2011 – Jeux d'hiver du Canada – Halifax, Nouvelle-Écosse

Impact économique

Jeux d'hiver du Canada de 2003

- ont généré une activité économique totale estimée de 70,4 millions \$ dans les régions de Bathurst-Campbellton
- 38,7 millions \$ en dépenses combinées d'exploitation, d'immobilisations et de visiteurs
- environ 20,5 millions \$ ont été payés en salaires dans la province, soutenant plus de 1000 emplois
- environ 5100 visiteurs sont venus dans la région

Impact économique

Jeux d'été du Canada de 2005

- ont généré une activité économique totale estimée de 91,9 millions \$, dont 77,1 millions dans la Ville de Regina
- 54,2 millions \$ en dépenses combinées d'exploitation, d'immobilisations et de visiteurs
- plus de 18 millions \$ ont été payés en salaires dans la Ville de Regina, avec 3,7 millions \$ de plus dans le reste de la province
- au total, 898 emplois ont été soutenus par l'accueil des Jeux

Aperçu des Jeux du Canada

Profil de la communauté hôte des Jeux du Canada

(caractéristiques de la communauté à laquelle les Jeux sont attribués)

- Une municipalité qui est prête à contribuer financièrement aux Jeux selon le cadre financier et à couvrir tout déficit occasionné par l'événement
- Un bassin de population d'environ 40 000 à 500 000 habitants
- De l'expérience dans l'accueil d'événements: de championnats nationaux ou régionaux de sport ayant au moins un événement sportif ou non, comptant au moins 1 000 bénévoles et un budget de plusieurs millions de dollars pour lequel la communauté a contribué plus de 1 M\$ (autre que la campagne de financement) avant l'obtention des Jeux du Canada;
 - en fait, l'événement des Jeux du Canada nécessitera la communauté de contribuer 30 % des revenus, par l'entremise des autorités de niveau national, régional ou local.
- Un site qui peut servir de base pour un seul Village, de façon à offrir environ de 132 000 à 175 000 pieds carrés d'aire d'hébergement
- 100 000 pieds carrés supplémentaires pour les services de soutien. (repas, entreposage de l'équipement, services médicaux, salles de réunion, aires communes, aires de divertissement, etc.), que ce soit des installations permanentes ou temporaires
- Un minimum d'infrastructures sportives nécessitant moins de 10 M\$ en nouveaux capitaux pour les Jeux. Il est possible d'aller de l'avant même en cas de prévision d'un besoin plus élevé en capitaux, à condition qu'il y ait des projets d'investissement associés aux Jeux et que ces projets aient soit leur propre source principale de financement, soit une autre source. Ces infrastructures doivent être situées à moins de 30 minutes du site du Village.

Sports des Jeux d'été de 2009

Athlétisme	Aviron	Baseball – masculin
Basketball	Canoë-kayak	Cyclisme
Golf	Lutte	Natation
Plongeon	Soccer	Rugby - masculin
Softball – féminin	Tennis	Triathlon
Voile	Volleyball (intérieur et de plage)	

Autres sports qui vont peut être faire application pour l'inclusion dans les Jeux

Crosse	Water Polo	Escrime
Hockey sur gazon	Ski nautique et planche	Équitation
Softball – masculin	Trampoline	Racquetball
Gymnastique rythmique	Tae Kwan Do	
Karaté	Rugby – féminin	Haltérophile
Football		

Sports des Jeux d'hiver de 2011

Badminton	Biathlon	Boxe – masculin
Curling	Hockey	Patinage artistique
Ski alpin	Ski de fond	Ski acrobatique
Ringuette	Judo	Tennis de table
Tennis de table	Tir à l'arc	Squash
Patinage de vitesse (courte et longue piste)		Tir
Basketball en fauteuil roulant		
Nage synchronisée – féminin		
Gymnastique artistique		

La famille des Jeux du Canada

Treize provinces ou territoires représentés par

• Athlètes	3 555
• Entraîneurs et gestionnaires	860
• Artistes	39
• Personnel de mission	174
• Personnel médical et paramédical	350

Représentants techniques et officiels

Représentants techniques	17
Officiels techniques (officiels majeurs)	400
Officiels de soutien (officiels mineurs)	1 700

Médias et diffuseurs

Presse	200
Photographes	80
Radio et télévision (autre que les diffuseurs locaux)	150
Diffuseurs locaux	250

Invités

Personnalités de très haut rang	20
Dignitaires	400
Observateurs des Jeux	140
Observateurs de sports	40

Processus de candidature en vue des Jeux de 2013 et échéances

(possibilité d'être modifié par le CJC)

Le 28 septembre 2007

- Le Conseil des Jeux du Canada et le gouvernement du Québec tiennent la **séance d'information** pré-candidature

Le 31 janvier 2008

- Le Conseil des Jeux du Canada procède au lancement **officiel**

Le 22 février 2008

- Date limite pour le dépôt des questions écrites par les municipalités candidates

Le 14 mars 2008

- Le Conseil des Jeux du Canada répond aux questions posées

Le 28 mars 2008

- Date limite pour le dépôt d'une **lettre précisant leur intention de soumettre leur candidature** par les municipalités intéressées, accompagnée d'un chèque de 2500 \$ *non remboursable*

Le 30 mai 2008

- **Phase I** : Date limite pour le dépôt des renseignements requis, tels que décrits le 31 janvier 2008 dans le document sur le processus de candidature et les normes d'accueil des Jeux de 2013. Cette phase doit avoir lieu afin de permettre la présélection des villes candidates, si nécessaire.

Le 30 juin 2008

- Le comité d'évaluation du Conseil des Jeux du Canada confirme la liste des villes candidates présélectionnées qui avancent à la Phase II du processus de candidature. Le nombre maximal de communautés présélectionnées sera déterminé par le nombre de municipalités qui soumettent une lettre précisant leur intention de soumettre leur candidature
- Si cinq municipalités ou plus soumettent une lettre d'intention, le Conseil en présélectionnera un maximum de trois;
- Si quatre communautés ou plus soumettent une lettre d'intention, le Conseil en présélectionnera un maximum de quatre;
- Si trois communautés ou moins soumettent une lettre d'intention, le Conseil en présélectionnera un maximum de trois.

Le 29 septembre, 2008

- **Phase II**: Date limite pour le dépôt du **dossier de candidature** par les municipalités présélectionnées. Incluant un accord conclu entre la ville d'accueil et le Conseil des Jeux du Canada, la résolution adoptée par leur conseil municipal et un chèque *non remboursable* de 7 500 \$ représentant le solde des frais de mise en candidature de 10 000 \$ dus au Conseil

Novembre 2008 – Janvier 2009

- Le comité d'évaluation des candidatures du Conseil des Jeux du Canada visite chacun des sites pour vérifier la conformité de tous les dossiers de candidature à des critères préétablis.

Février 2009

- Le comité d'évaluation des candidatures présente son rapport final et sa recommandation au conseil d'administration du Conseil des Jeux du Canada. Le président du conseil d'administration du Conseil soumet cette recommandation au ministre du Sport du Québec pour qu'il la prenne en considération.

Mars 2009

- Le Conseil des Jeux du Canada et le ministre du Sport du Québec annoncent conjointement l'octroi des Jeux à la ville dont la candidature a été retenue et à son comité de candidature.
- Un dépôt représentant 25 % des droits pour la tenue des Jeux est requis avant l'annonce finale de la ville hôte. Ce montant n'a pas encore été déterminé, mais est estimé à 50 000 \$ (25 % de 200 000 \$).

Août 2009

- Les membres de la Société hôte des Jeux de 2013 assistent aux Jeux de 2009 à l'Île-du-Prince-Édouard à titre d'observateurs.

- Certains membres de la Société hôte des Jeux de 2013 participent au **programme de mentorat** mis en œuvre et géré par le Conseil des Jeux du Canada.

Suite à la présentation, M. Rousseau souligne que si la Ville de Gatineau décidait de poser sa candidature pour l'obtention des Jeux du Canada, il y aurait des retombées économiques extraordinaires pour la région ainsi qu'une vision internationale.

Devant tout le travail colossal qui a été fait suite au cahier de mise en candidature dans le cadre des Jeux du Québec 2010, il serait beaucoup plus facile de compléter l'information nécessaire pour le projet. La lettre d'intention devrait être déposée par la Ville en mars 2008. Dossier à suivre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Pilon souligne qu'il désire ajouter au point 13. Varia le sujet « Patinoire extérieure – Masson-Angers ».

CL SVC-2007-35

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Patrick Riopel

D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 13.1 Patinoire extérieure – Masson-Angers.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2007

M. Riopel désire souligner qu'il n'a pas encore reçu la lettre d'appui concernant l'Association québécoise des retraités(es) de secteurs public et parapublic, tel que discuté à la Commission du 26 juin dernier et mentionné au point 3.2 du procès-verbal du 12 septembre 2007. M. Pilon en prend bonne note.

M. Cléments désire faire apporter deux corrections au procès-verbal à la page 7 de 10 :

1. Correction à apporter au prénom de M. le conseiller Martin : Patrice au lieu de Patrick
2. Au troisième avant-dernier paragraphe, après Vélo Plaisir, ajouter « et autres partenaires de vélo ».

CL SVC-2007-36

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2007

Il est proposé par Joseph De Sylva
Appuyé par Denis Langevin

D'adopter le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2007 avec les deux corrections demandées.

Adoptée.

4. CADRE DE SOUTIEN

M. Rousseau présente M. Yess Gacem, chef de division Programmes, sports et plein air qui s'est joint à l'équipe du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

M. Gacem fait la présentation du dossier.

Objectifs de la présentation

- Présenter le cadre de soutien dans son ensemble
- Présenter la transition vers une harmonisation du niveau de service complète et équitable
- Présenter la démarche d'implantation

Les principes généraux du cadre de soutien

- Le cadre de soutien s'adresse à tous les organismes qui œuvrent sur le territoire de la ville de Gatineau
- Tous les organismes ont la possibilité de développer des partenariats avec le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
- Tous les organismes ont accès aux divers programmes de soutien qui seront mis de l'avant en fonction de critères de financement et des orientations de la Politique des loisirs, du sport et du plein air

Des types de soutien adaptés

- Les diverses consultations nous ont bien indiqué les types de soutien prioritaires : plateaux, infrastructures de qualité, soutien en équipement, locaux accessibles
 - La Politique nous donne des critères de priorisation
 - Le cadre financier nous impose des choix
 - Le paramètre de base pour l'harmonisation : niveau de service équitable
 - Nous sommes limités dans notre capacité financière, matérielle, humaine, d'infrastructures et en équipements
- Nous devons prioriser le soutien***

Trois catégories de « Partenaire »

1. Les « Grands partenaires »
2. Les « Partenaires collaborateurs »
3. Les « Partenaires de soutien »

Le service de base aux « Grands partenaires »

- Accès à des plateaux gratuits selon la politique en vigueur
- Soutien professionnel adapté aux besoins
- Entente de partenariat d'une durée à déterminer
- Accès au logiciel Ludik Internet Organismes
- Parution dans le programme Culture et loisirs et site Web de la ville de Gatineau selon la politique de diffusion en vigueur
- Prêt d'équipements légers
- Prêt et transport d'équipements lourds
- Formation ciblée pour les membres des C.A. (les frais seraient assumés par la Ville)
- Assurance (possibilité que les frais soient assumés par la Ville)
- Photocopies

Le service de base aux « Partenaires collaborateurs »

- Accès à des plateaux selon la politique en vigueur
- Soutien professionnel adapté aux besoins
- Parution dans le programme Culture et loisirs selon la politique de diffusion en vigueur
- Programme de formation générale
- Prêt d'équipement léger
- Prêt d'équipement lourd
- Assurance (profiter du portefeuille de la Ville, les frais sont assumés par l'organisme)
- Photocopies

Le service de base aux « Partenaires de soutien »

- Accès aux plateaux selon la politique en vigueur
- Soutien professionnel adapté
- Parution dans le programme Culture et Loisirs selon la politique de diffusion en vigueur
- Accès à des équipements légers selon les disponibilités
- Accès à des équipements lourds selon les disponibilités

Des niveaux de service harmonisés

- Prêt de matériels lourds, légers et transport selon la disponibilité et la priorité
- Accès harmonisé à des locaux, plateaux et équipements selon la catégorie de partenaire
- Possibilité de bénéficier du soutien aux inscriptions par le système LUDIK
- Un soutien à la formation des C.A.
- Un soutien aux assurances et au service de photocopies selon la catégorie de partenaire
- Un soutien de nos professionnels adapté

Les 7 programmes de soutien

- Programme de soutien aux grands partenaires
- Programme de soutien aux projets particuliers
- Programme de soutien aux événements
- Programme de soutien aux Clubs de l'âge d'or
- Programme de soutien au développement de l'excellence
- Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaire
- Programme de soutien aux projets de gestion déléguée

Une transition à comprendre

- Les écarts entre les façons de soutenir financièrement sont considérables : spécifiquement au sport
- Les niveaux de soutien étaient très différents d'un secteur à l'autre
- Depuis 2002, le traitement des demandes de soutien est demeuré sensiblement le même que dans les anciennes villes, le PSIM a été mis sur pied pour assurer une alternative temporaire
- Le soutien matériel, équipements, transport, locaux, plateaux, sera harmonisé complètement avec le cadre de soutien 2008

Vers une transition complète et équitable?

- Comment faire pour ramener un équilibre dans le soutien que nous offrons?
- Comment assurer un niveau de service équitable entre tous les organismes?
- Le soutien financier : un élément délicat du cadre de soutien

La transition : principes de base

- Le cadre de soutien reconnaît que les organismes ont signifié que la priorité dans le soutien devrait être le prêt de matériel, des équipements et infrastructures, de salles, des plateaux sportifs de qualité accessibles et sécuritaires et un accompagnement privilégié des professionnels en loisir
- Le nouveau cadre de soutien met l'emphase sur ces éléments en plus d'offrir du soutien logistique tels que LUDIK, formation pour les conseils d'administration. Le cadre de soutien permet de développer des partenariats sur des projets précis.
- L'approche « coffre à outils » permet de moduler le soutien en fonction des programmes adaptés aux besoins des organismes

Vers une harmonisation du soutien

- La principale difficulté se situe au niveau du soutien financier aux organismes sportifs, les subventions sont disparates, il n'y a aucune ressemblance pour la même discipline
- Le Module culture et loisir propose trois scénarios de transition pour atteindre un niveau de soutien équitable entre tous les organismes
- Les organismes qui subissent des impacts ont la possibilité d'obtenir du soutien via les différents programmes dont celui du soutien aux « Grands partenaires ».

Scénario 1

- Réduction progressive de la subvention de fonctionnement sur 5 ans pour tous les organismes qui recevaient une subvention depuis les 5 dernières années à partir de 2009.
- Cette approche permet à l'organisme de prendre des mesures pour réajuster ses paramètres budgétaires sur un horizon de 5 ans
- Le Service assure un soutien professionnel de l'agent de développement pour accompagner l'organisme dans la transition et identifier des possibilités à travers les divers programmes
- À terme, dans 5 ans, tous les organismes ont bénéficié des mêmes paramètres de transition.

Scénario 2

- Réduction progressive de la subvention de fonctionnement sur 5 ans pour les montants de 15 000\$ et plus à partir de 2009
- Réduction progressive de la subvention de fonctionnement sur 3 ans pour les montants de moins de 15 000\$ à partir de 2009
- Cette approche permet à l'organisme de prendre des mesures pour réajuster ses paramètres budgétaires
- Le Service assure un soutien professionnel de l'agent de développement pour accompagner l'organisme dans la transition et identifier des possibilités à travers les divers programmes
- À terme, dans 5 ans, tous les organismes sont ramenés au même niveau de soutien adapté en fonction de leur situation.

Scénario 3

- Réduction progressive de la subvention de fonctionnement sur 5 ans pour les montants de 15 000\$ et plus à partir de 2009
- Réduction progressive de la subvention de fonctionnement sur 3 ans pour les montants de moins de 15 000\$ à partir de 2009
- Accompagnement d'un soutien financier de transition calculé sur la base des inscriptions dans les disciplines sportives pour la période de transition
- Cette mesure aurait pour objectif d'offrir à tous les organismes de la même discipline une base de soutien de transition équitable
- Cette approche permet à l'organisme de bénéficier d'un soutien financier de transition pour atténuer la réduction progressive
- La notion de soutien financier reliée à l'inscription met l'ensemble des organismes d'une même discipline sur la même base dès le début du nouveau cadre de soutien
- Toutefois, cela implique que des organismes qui ne recevaient pas de subvention se verraient financer dans cette transition sur la base des inscriptions au même titre que les autres organismes de la même discipline

Les gains liés à la transition

- Un niveau de soutien équitable sur l'ensemble du territoire
- Les sommes récupérées bonifieront les différents programmes auxquels l'ensemble des organismes a accès
- Les sommes attribuées seront dans le cadre des objectifs et priorités de la politique, donc orientées vers des buts communs
- Un partenariat formalisé entre la Ville et les organismes où les responsabilités seront claires
- Une meilleure reddition de compte de la gestion des fonds publics

Cheminement du cadre de soutien

1. Rencontre des organismes	21-22 novembre
2. Présentation au comité plénier	27 novembre
3. Retour à la Commission LSV	28 novembre
3. Déclenchement du processus de diffusion du cadre de soutien	2 ^e semaine de février 2008
4. Analyse des dossiers	Mars 2008
5. Commission LSV	À déterminer
6. Conseil municipal	À déterminer

Suite à la présentation, M. Gacem souligne que cette présentation se fera dans chacun des caucus de secteurs afin d'informer tous les conseillers de la démarche du cadre de soutien.

Suite à la discussion, les membres s'accordent avec les suggestions suivantes :

- Réduction progressive de la subvention de fonctionnement sur quatre ans au lieu de cinq ans – 10 % dès 2008 et de 30 % pour les années subséquentes 2009-2010-2011.

M. Rousseau souligne également qu'à la prochaine rencontre de la Commission, nous aurons un document représentant les économies et tous les montants associés aux enveloppes budgétaires pour chacun des programmes.

Nous passons immédiatement à la période de questions

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Lessard **Entraîneur de soccer – ASG**

M. Lessard est entraîneur à l'Association de soccer de Gatineau. Il doit commencer son entraînement dès le 20 octobre pour une période de 20 semaines. Ce dernier doit se déplacer en fauteuil roulant et il fait face à une problématique à l'édifice La Fonderie. Il n'y a aucune rampe d'accès ou ascenseur pour se rendre au deuxième étage. M. Lessard doit demander l'aide des parents pour se rendre sur le terrain de pratique situé au deuxième étage. Il demande donc à la Ville quand la rampe d'accès et/ou l'ascenseur à l'édifice La Fonderie seront installés.

M. Rousseau souligne que la Ville de Gatineau a engagé une firme qui a comme mandat d'analyser l'accès de tous les bâtiments sur son territoire selon la Loi 156 sur l'accessibilité. Le rapport sera déposé en décembre. Dans ce rapport, il sera indiqué tous les travaux à faire ainsi que des recommandations. Le conseil municipal aura alors à décider des priorités à cibler.

M. Rousseau indique que l'administration a été sensibilisée à sa cause, que des discussions ont eu lieu avec certains élus et fonctionnaires, il lui propose de prendre note de ses commentaires et il lui fera part des décisions ou orientations qui auront été prises. Il souligne également que M. le maire a été sensibilisé ces derniers jours des difficultés rencontrées par M. Lessard. M. Rousseau précise qu'un suivi sera fait et qu'il le rappellera au plus tard vendredi.

M. Pilon remercie M. Lessard et l'assure que le conseil municipal sera saisi de la problématique.

Association des sportifs de Templeton-Ouest

M. Delphis Charette

M. Paul Vézina

M. Côté

MM. Charrette, Vézina et Côté, de l'Association des sportifs de Templeton-Ouest, se sont présentés à la Commission des loisirs afin de sensibiliser les membres du conseil de leurs besoins dans le secteur rural. Ces derniers indiquent que leur secteur ne cesse de s'agrandir et qu'il ne possède pas de centre communautaire. L'Association travaille très fort sur un projet de centre communautaire.

La Ville de Gatineau a déjà émis une lettre d'appui concernant leur projet de construction d'un centre communautaire afin de les aider dans leurs demandes de subventions pour le programme FIMR du gouvernement du Québec. Le tout est en attente des nouveaux budgets provinciaux. Cependant, les développements dans ce dossier sont très longs. Le but de leur visite est de demander à la Commission comment elle peut les aider pour faire avancer leur projet.

M. De Sylva, pour sa part, fait l'historique du dossier de l'association afin de mieux informer les membres concernant leurs démarches dans le dossier centre communautaire depuis l'ex-ville de Gatineau jusqu'à maintenant.

Dans le secteur rural, les besoins sont grandissants et il n'y a pas de parc avec des infrastructures. L'Association désire que la Ville puisse évaluer les besoins du secteur et faire le nécessaire.

M. Rousseau souligne également que lors de l'élaboration du plan quadriennal des parcs, il y a eu des consultations des élus de chaque secteur pour aller chercher les besoins. Il s'interroge si cette démarche a été faite auprès de leur conseiller de secteur et s'ils ont fait des démarches également auprès de l'équipe loisirs.

Il souligne également que dans le plan quadriennal des parcs, une projection sur 10 ans en terme de développement a été faite et le conseil municipal est arrivé avec une facture de 31 millions sur l'ensemble de nos infrastructures. Dans la situation actuelle, le Service ne possède pas cette somme. Dans la planification du Service des loisirs sur les cinq prochaines années, il n'y aura aucun montant possible sur l'ajout et l'amélioration importante pour les centres communautaires.

Pour ce qui est de l'investissement dans les parcs, la somme de 1,8 million dans les parcs a été accordée. Cependant, il y a actuellement 325 parcs sur son territoire.

En conclusion, le Service n'a pas d'enveloppe budgétaire de disponible, ni les ressources nécessaires pour pallier au développement présentement.

M. Pilon remercie les représentants de l'Association des sportifs de Templeton Ouest pour leur présentation.

M. Normand Auclair

Citoyen

M. Auclair remercie les membres de lui accorder quelques minutes. Il a remis un petit document aux membres. Ce dernier croit qu'il existe une lacune en matière de loisir à Hull et qui s'appelle le club de boxe amateur. Il a remis une liste des 105 clubs de boxe amateur qui existent au Québec et qui est fournie par la Fédération québécoise de boxe. Plusieurs clubs sont financés par des municipalités.

Il est en contact avec les deux clubs de boxe principaux dans la région et on lui a demandé de s'impliquer et de voir avec la Ville de Gatineau ce que les clubs pourraient obtenir de sa part. Il représente les clubs l'École de boxe Côté et Les Gants Dorés. Il a également communiqué avec le directeur technique pour obtenir des informations concernant les services offerts des autres municipalités :

- Victoriaville : un local subventionné par la Municipalité;
- À Lévis : un local au Cégep, entente entre le Cégep et la Municipalité;
- Trois-Rivières : deux clubs dont les locaux appartiennent à la Ville;
- Longueuil : ancienne école achetée par la Ville
- Ste-Hyacinthe : locaux appartiennent à la Ville
- Montréal : quatre clubs subventionnés par la Ville
- Québec Club Limoilou : local qui appartient à la Ville
- Vanier, Beauport, Chicoutimi, Jonquière : locaux appartiennent à la Ville
- Alma : local dans un aréna qui appartient la Ville
- Schefferville : la même chose.

Il précise qu'il a fait la lecture de la nouvelle Politique des loisirs, du sport et du plein air et il a lu le tout avec attention et où l'on peut lire à la page 9 « *Les sports, dont l'organisation s'articule souvent autour des fédérations, se pratique en diverses disciplines que la Ville de Gatineau reconnaît et soutient à quatre niveaux : l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence* ».

Et un peu plus loin où l'on peut lire également « *Les choix au cœur de notre action* » et « *Pour toutes ces raisons, la Ville de Gatineau fait le choix de : 1. orienter l'offre de service pour favoriser les jeunes âgés de moins de 18 ans.*».

Il souligne que Les Gants dorés ont environ 150 membres, dont 100 entre 8 et 18 ans et l'École de boxe Côté beaucoup moindre, entre 30 et 40 dont plusieurs avaient 18 ans.

Il précise qu'il ne faut pas seulement favoriser les jeunes de moins de 18 ans, mais aussi les autres personnes. Les inciter à bouger et à participer. Il souligne l'histoire des clubs de boxe dans l'ex-ville de Hull. 98 % des jeunes venaient de milieux défavorisés et les clubs de boxe existants ont apporté une aide précieuse à des jeunes.

M. Pilon souligne le lien avec la Politique. Il précise qu'un cadre de soutien qui sera en place dès janvier, de nouveaux programmes seront disponibles et que les organismes pourront faire une demande à la Ville pour leur projet pour favoriser les jeunes et la pratique du sport et le tout sera analysé afin de mieux encadrer et aider les organismes.

M. Pamerleau souligne que le Service des loisirs va partir en tournée d'information à la fin novembre pour rencontrer les organismes et leur expliquer le nouveau cadre de soutien qui va prendre plusieurs formes pour les différents niveaux et offrir une gamme d'outils, au-delà de la subvention comme telle. De nouvelles règles seront en vigueur. Si un organisme a un besoin de soutien, elle pourra alors faire sa demande.

M. Auclair est venu à la Commission pour voir si la Ville avait un certain intérêt face aux clubs de boxe et voir comment elle peut les aider.

M. Rousseau précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2008, les organismes pourront adhérer aux sept programmes en termes d'excellence et autres, en termes de soutien offert de la part des équipes loisirs au niveau des Centres de services, L'organisme pourra faire une demande. Le Centre de services analysera la demande selon les critères de la Politique et une aide pourra être allouée si l'ensemble du projet et de la mission correspondent aux critères.

M. Pilon remercie M. Auclair.

M. Gérard Lacelle
Club de canot camping Pierre-Radisson
Organisateur d'un tournoi de basketball

M. Lacelle est président du Club de canot camping Pierre-Radisson qui est composé de 85 membres et ces derniers pratiquent leur activité à travers la région de l'Outaouais, Le Club touche deux volets : préservation et conservation du domaine. Les gens pratiquent leur activité soit à tous les week-ends, du printemps à l'automne. Cependant, ailleurs, on ne sent pas qu'il y a un beau club de canot dans la région de Gatineau. Le Club recherche de l'aide afin d'obtenir plus de promotions et plus de participants. Le Club a une visibilité dans le Programme Culture et loisirs, chose qu'il apprécie grandement, cependant il se demande s'il y aurait autre chose à découvrir.

Pour sa seconde intervention qui touche le basketball, M. Lacelle souligne qu'avec l'aide d'un entraîneur à l'école Mont-bleu, il désire organiser un tournoi dont 72 équipes seront invitées et qui proviennent à travers le Québec, le tout se déroulera au mois d'avril 2008, environ 700 personnes viendront jouer. M. Lacelle veut savoir ce que la Ville fait pour ce genre d'événement et comment elle peut travailler en collaboration à la promotion du tournoi.

M. Rousseau précise que dans le cadre de soutien, il y aura un volet événementiel. Dans ce cadre, il se pourrait que notre aide en soit une de soutien financier ou bien de professionnels d'un Centre de services pour vous appuyer dans l'organisation de cet événement. En exemple, il cite une aide en transport, de gradins ou autres, nous avons un panier de services que l'on offre et les professionnels en loisir vont déterminer le service qui sera le plus approprié et ceci, toujours dans la capacité financière et matérielle. Cependant, dans un premier temps, l'événement doit correspondre aux critères et orientations de la Politique, si l'organisme rencontre ce premier volet, les professionnels vont regarder ce qui pourra être offert toujours selon nos capacités.

Pour le volet plein air, M. Gacem souligne que nous sommes présentement dans une démarche pour évaluer le potentiel du plein air sur le territoire de Gatineau. Le territoire est exceptionnel pour la pratique du plein air et la Ville désire pousser la notion de plein air urbain, la notion de proximité pour les citoyens. Nous aurons à réfléchir intensément au cours des prochains mois sur ce dossier, nous allons demander des opinions auprès des organismes et des entreprises qui offrent des services d'activités de plein air, de s'asseoir et de se dégager une vision, voir également un niveau de soutien de la part de la Ville pour ces organismes spécifiques pour faire en sorte d'obtenir un développement potentiellement intéressant pour les citoyens pour le plein air urbain, un nouveau concept pour faire mousser et promouvoir toutes les opportunités sur le territoire pour le canot et pour une panoplie possible d'activités et ainsi avoir une vision que l'on veut implanter dans un processus de développement de l'offre de service.

La Politique s'appelle maintenant « La Politique des loisirs, du sport et du *plein air*, l'intention municipale est de développer le plein air avec un intérêt particulier à toute la dimension des activités du plein air. Les caractéristiques du territoire de Gatineau parlent d'elles-mêmes, des bijoux en terme de potentiel et de faire attention pour les mettre à l'avant-plan pour les développer.

Le tout inclut le Centre de plein air du lac Leamy, le lac Beauchamp, le Parc ces Cèdres une vision de développement sur le potentiel et un pôle d'attraction dans l'est de la ville. L'étape que nous travaillons présentement est de faire le portrait de ce qui existe sur le territoire et le Service désire le partager le tout avec les organismes et les entreprises qui seront invités à venir partager et échanger sur le plein air.

M. De Sylva demande si le groupe est composé simplement d'adultes? M. Lacelle répond que oui pour la majorité, ce sont des personnes de 18 ans et plus, mais typiquement des familles qui ont des enfants.

Le Club se spécialise en descente de rivière : des Outaouais, Gatineau, la Noire, Coulonge, etc. Le Club veut voir comment il peut inciter les jeunes adolescents à pratiquer ce sport. Le Club recherche surtout à développer deux volets, soit les sorties et l'initiation pour le canot, technique en eau calme et en rivière, cours de sécurité en rivière, le tout pour permettre de faire sortir les gens et les inciter à participer et de profiter de nos rivières. Il recherche la meilleure façon pour faire la promotion de cet activité.

M. Joël Bergevin invite M. Lacelle à communiquer avec le Centre de services du secteur de Hull pour discuter de leur dossier.

M. Luc Anger
Conseiller municipal

M. Luc Anger désire sensibiliser les membres de la Commission concernant une problématique soulevée et partagée par des parents qui ont des enfants dans des sports collectifs de compétition (hockey, soccer, football, etc.), dans le processus de sélection utilisé par nos associations à chaque début de saison.

M. Anger est allé directement poser la question à un des coordonnateurs afin de mieux comprendre le processus de sélection et on lui a répondu que dans certains cas le tout était attribué par un genre de « testing » qu'il juge très objectif, mais aussi il avait tout l'aspect sélection et qu'il y avait un pouvoir discrétionnaire de la part des instructeurs, des entraîneurs et que pour certaines associations c'était inclus dans leurs règlements, que le fils ou la fille d'un entraîneur était protégé pour aller dans une catégorie supérieure, ces derniers étaient protégés ainsi que l'ensemble des parents, des entraîneurs, entraîneurs adjoints et également du gérant.

Alors, il y aurait déjà le tiers de l'équipe qui serait déjà sélectionnée et sur une équipe de 10 ou 15, il ne reste plus grand place. Plusieurs parents se posent des questions face à tout cela.

M. Anger souligne qu'il serait important que les associations soit plus transparentes vis-à-vis processus de sélection pour les catégories supérieures, que le tout se fasse selon des critères précis et soit clairement compris par les citoyens. Et si le tout se fait de façon discrétionnaire, qu'il le soit mentionné aux parents.

Il juge également que la Commission a une influence auprès des organismes partenaires et en tant qu'organisation municipale, que nous avons à influencer d'une certaine part nos partenaires afin qu'ils soient plus transparents dans ce genre de sélection. Récemment il a discuté avec M. Purenne de Loisirs, sports Outaouais où ce dernier l'informait que le décrochage sportif commençait déjà à l'âge de 8 ans. Il se posait la question est-ce que le processus de sélection présentement a une influence sur le décrochage. Il propose également qu'il serait intéressant d'afficher le processus de sélection et les règlements sur un site web afin d'informer la population sur les faits.

M. Pilon trouve intéressant le propos de M. Anger, cependant il souligne que la Commission n'a pas à s'ingérer dans les décisions des associations, cependant nous avons une influence morale. Mais il reste que les sports sont gérés par des fédérations. Il souligne également que l'organisme Québec en forme était venu à la Commission et avait souligné que dans les niveaux de compétition sportive, le décrochage se voyait chez des jeunes vers l'âge de 10-11 ans. L'organisme soulignait également qu'il fallait que la pratique du sport se fasse de façon moins sérieuse et moins agressive, sinon s'il y avait trop de pression dans les différents sports, les jeunes décrochaient. M. Pilon mentionne également qu'en début de chaque saison, il reçoit quelques appels de parents qui ne sont pas satisfaits des façons de faire et que le tout, de façon générale, se règle avec les associations concernées.

M. De Sylva précise que la Ville donne un mandat aux associations sportives (exemple : le hockey, le soccer) pour organiser les activités, mais que ces dernières sont régies par des fédérations. Autant pour la certification que pour bâtir les équipes, le tout est fait selon un modèle établi par une fédération. Il souligne également que la Ville ne peut s'ingérer dans les façons de faire des associations. En exemple, il cite pour le hockey que la Ville fournit des heures de glace et ce sont les associations qui gèrent les heures pour les équipes selon les modalités établies par la Fédération. Il invite plutôt les parents à discuter et à exposer les problématiques lors de l'assemblée générale des associations ou des fédérations concernées.

M. Rousseau souligne qu'il est conscient sans dire que nous avons un droit de regard, que nous allouons des heures de glace ou une contribution financière est apportée, il croit qu'il faut demeurer avec les structures actuelles qui sont régies par la Fédération concernée et s'il y a des cas majeurs qui sont très abusifs, ceux-ci pourraient être apportés au Service ou dans les différents Centres de services en lien avec l'agent de développement et où le professionnel pourrait intervenir d'une certaine façon auprès des organismes.

Il ne cache pas qu'à chaque année, il reçoit des commentaires de ce genre, mais il verrait mal un agent s'ingérer dans ce genre de dossier, à moins que le cas soit très abusif ou il y a une évidence majeure, À ce moment-là, la Ville devrait soutenir et participer avec l'association pour l'accompagner, d'essayer d'être la personne intermédiaire entre le citoyen qui a droit à un service de qualité et le mandataire qui doit offrir le service. Mais dans ce qui nous préoccupe présentement, il ne pense pas, à moins fléau majeur, que la Ville doit s'ingérer.

M. Anger désire ajouter un dernier commentaire. Il y a eu de nouvelles associations de football qui se sont formées et suite à la saison, il y a eu un camp d'entraînement et ce qu'il a bien aimé c'est qu'à la fin du camp, chaque jeune recevait une fiche d'évaluation : voici les bons coups, les choses à améliorer. Il y avait un pointage et à l'intérieur on y voyant la moyenne de ceux qui ont été invités au camp. Ceci coupait la critique face aux parents. Il ya encore de bonnes choses qui se font dans certaines associations pour éliminer l'aspect subjectif des sélections.

M. Pilon remercie M. Anger pour ses commentaires.

5. CARTE ACCÈS GATINEAU

M. Rousseau trace les grandes lignes, cependant une assemblée extraordinaire aura lieu sous peu afin que la Commission puisse se prononcer et émettre une recommandation concernant le dossier.

8. TERRAIN DE BASEBALL – COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU

Le sujet sera reporté à la prochaine rencontre de la Commission.

9. DOSSIER « LES GYMÉLITES »

M. Joël Bergevin nous fait une mise à jour du dossier Les Gymélites. Le groupe a décidé d'aller de l'avant avec leur projet de relocalisation. Le groupe a retiré la demande initiale de cautionnement faite à la Ville. À la prochaine rencontre régulière de la Commission, soit le 28 novembre 2007, M. Bergevin déposera son rapport et les membres auront à se prononcer sur une recommandation concernant ce dossier.

10. JEUX DU QUÉBEC

M. Rousseau mentionne que l'équipe travaille très fort à finaliser le cahier de mise en candidature. Une délégation se rendra à Sport-Québec le 30 octobre prochain afin de le déposer. Une conférence de presse aura lieu également pour l'événement.

11. CENTRE SPORTIF

M. Rousseau informe les membres que suite au nouvel appel d'offres, le projet est retardé de 6 mois. Une rencontre sera organisée pour informer les organismes.

12. KINEXSPORT

Aucune information additionnelle à souligner au dossier.

13. PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR DE MASSON-ANGERS

M. Montreuil du secteur de Masson-Angers, lors du dernier conseil municipal, a mentionné qu'il désirait que la patinoire jumelée au parc Gilles-Maisonneuve soit déplacée dans la cour l'école Sacré-Cœur. M. Pilon a mentionné qu'il apporterait ce point à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

M. Desjardins souligne que le programme de patinoires jumelées a identifié pour le secteur de Masson-Angers le parc Gilles-Maisonneuve qui est situé en avant de l'école Sacré-Cœur pour y installer une patinoire avec bande et une patinoire sans bande pour l'ensemble des citoyens du secteur. M. Montreuil désire ramener ce concept dans la cour d'école. Il y a déjà une patinoire avec bande à l'école. Une problématique existe avec la sortie d'eau et M. Montreuil est prêt à aider au financement avec son enveloppe discrétionnaire. De plus, le conseil d'établissement de l'école a donné son accord à M. Montreuil dans une lettre pour que la patinoire jumelée soit installée dans la cour d'école.

Cependant, plusieurs questionnements sont soulevés. Si la patinoire jumelée est installée dans la cour d'école, une problématique s'impose : la sécurité est soulevée au niveau des élèves et du service de garde de l'école. Les heures d'accès du site seulement après 18 h pour l'ensemble des citoyens. Problématique également pour l'entretien et l'arrosage par l'entrepreneur (accès limité),

La position du Service est de développer le parc Gilles-Maisonneuve et des investissements ont été faits dans le passé. Dans le Programme des patinoires, c'est le pôle qui est identifié pour le développement. Il ne voit pas les avantages de ramener le tout dans la cour d'école.

Le Centre de services de Masson-Angers (section loisir) a la même position que le Service des loisirs et pour les mêmes raisons dans ce dossier.

M. Pelchat souligne que s'il y a une infrastructure dans une cour d'école de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais, le tout est hors limite pour les citoyens durant les heures de classe et les heures du service de garde, c'est à dire de 7 h jusqu'à 18 h, le tout principalement pour la sécurité des enfants et des élèves. Il se questionne si à la Commission scolaire Au-Cœur-des-Vallées les règlements sont les mêmes.

M. Pamerleau souligne également que cela contrevient au principe de l'accessibilité de la Politique des loisirs, du sport et du plein air comme un des premiers éléments majeurs.

M. Desjardins souligne également qu'au parc Gilles-Maisonneuve, il y a un chalet de service mis à la disposition des citoyens.

Les membres de la Commission, suite à la discussion, s'accordent de ne pas recommander que la patinoire jumelée soit déménagée à l'école Sacré-Cœur pour des questions de sécurité touchant les élèves de l'école et les enfants du service de garde, de l'accessibilité pour l'ensemble des citoyens et de l'accessibilité à l'entrepreneur pour l'entretien et l'arrosage des patinoires.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CL SVC-2007-37

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Sylvain Pamerleau

De lever la séance à 21 h 40.

Adoptée.

Président

Secrétaire